



Etre accompagné dans l'élaboration d'un document d'urbanisme

AT 86

05 49 00 60 00

www.at86.fr

urbanisme@at86.fr

Partenaires

- ADIL

Définition et enjeux publics

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux (PLUi) ainsi que les cartes communales sont des outils de planification territoriale. Ils traduisent la vision politique des élus par un projet de territoire à court et moyen terme qui permettra l'émergence de projets de constructions et d'aménagements en cohérence. Les règles d'urbanisme fixées en sont garantes. L'Agence des Territoires de la Vienne accompagne les communes et les intercommunalités dans l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

- Carte communale
- Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux) PLU(i)
- Sites Patrimoniaux remarquables (SPR)

L'accompagnement proposé

Information / Conseil / Accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche

Les niveaux d'intervention possibles

- Pré-diagnostic
- Définition des enjeux
- Formalisation d'un projet de territoire
- Accompagnement dans la concertation
- Contenu technique d'un cahier des charges
- Démarche de recherche de prestataire
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi technique de la démarche
- Accompagnement à la conduite de procédures de planification territoriale
- Mise en compatibilité des documents
- Mise à disposition d'informations qualitatives (offre en lotissements, fonctionnement du marché locatif, attentes et exigences des particuliers...).

Les guides de référence

- Fiches techniques du Club PLUi : <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/>
- Fiches techniques et Modèles d'actes administratifs de la Direction Départementale des Territoires : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Amenagement-du-territoire/Planification>